



# DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA

## VOTRE CLUB DE SPORTS DE COMBAT

25 rue Songieu, 69100 Villeurbanne  
Tél : 09 86 42 70 07 Port : 06 21 74 91 33  
Site internet : [www.boxethaiteamdoussa.com](http://www.boxethaiteamdoussa.com)

N° \_\_\_\_ P \_\_\_\_

Photo

### FICHE D'INSCRIPTION MINEUR

### SAISON 2022/2023

Nouvel (le) Adhérent(e): OUI  NON  Date d'inscription : \_\_\_\_\_  
Niveau : Débutant  Avancé  Compétition

**CONTACT ADHÉRENT** Nom\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_  
Né(e) le\* : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_ Sexe\* : F  M   
Poids\* : \_\_\_\_\_ kgs Profession : \_\_\_\_\_  
Adresse\* : \_\_\_\_\_ Code postal\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_  
Tél\* : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Pour être à jour sur l'actualité du club merci de nous ajouter sur WhatsApp  
Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Contact du Responsable légal** Nom\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

\* ou Ajouter la page Facebook Double Impact Team Doussa

#### PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Certificat Médical  Autorisation parentale pour la pratique de la Boxe  
 Copie pièce d'identité (parent)  Autorisation de sortie seul(e) après les cours :  
 Photo d'identité  OUI  (joindre obligatoirement une autorisation signée) , NON   
 Attestation d'assurance (extrascolaire)

**⚠ ATTENTION : les cours ne seront pas accessibles sans dossier COMPLET.**

#### MONTANT DE L'ABONNEMENT ANNUELLE

Enfants : 5 à 12 ans : 300€

Jeunes de 13 à 17 ans : 360€

Avez-vous pris connaissance du règlement intérieur  OUI  NON  
Autorisation du droit à l'image  OUI  NON

**Le club décline toutes responsabilités en cas de vol**

**En cas de cessation d'activité aucun remboursement ne sera accordé quel que soit le motif.**

#### MODE DE RÈGLEMENT

(paiement en 2 fois possible à partir de 360€)

Par Chèque bancaire ou Autre (à préciser) : \_\_\_\_\_ préciser le nom sur les chèques,  
si différent du nom inscrit au-dessus  
A l'ordre de : **D.I.T.D** Nom de l'établissement bancaire \_\_\_\_\_ Nom : .....  
Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_ N° chèque : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_ € Prénom : .....  
Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_ N° chèque : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_ €  
Observation : .....

Villeurbanne, le : \_\_\_\_\_

Signature (précédée de la mention « lu et approuvée »)

Nom & Prénom du signataire



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU KICKBOXING,  
MUAYTHAI, PANCRACE**

**EN LOISIR ET EN COMPÉTITION - ÉDUCATIF, ASSAUT, LIGHT**

Je soussigné, Docteur .....(En lettres capitales)

certifie avoir examiné M/Mme .....

Né (e) le : .....

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes apparents contreindiquant la pratique de l'entraînement, du loisir et des compétitions « Educatif, Assaut et light » en kickboxing, muaythai, pancrace et leurs disciplines associées.

Fait à : ..... le : .....

Signature et cachet du médecin :



# AUTORISATION PARENTALE DE PRATIQUE DE SOIN SAISON 2022/2023

- FORMULAIRE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS-

Je soussigné(e) .....

Père

Mère

Responsable légal

## AUTORISE

mon enfant : .....

(Nom, Prénom, Numéro de licence)

- à pratiquer les disciplines de la fédération en **compétition**
- à être soigné par un médecin si nécessaire dans le cadre des compétitions et activités fédérales ,
- à faire l'objet d'une décision médicale d'urgence (transfert à l'hôpital par un service d'urgence [Pompiers, SAMU]) rendue nécessaire par son état de santé.

**EN CAS DE DÉCISION MÉDICALE D'URGENCE**, la ou les personnes à contacter sont :

Père : .....

Mère : .....

Responsable légal : .....

A....., le .....

Signature :

**DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS FÉDÉRALES**



Siège social : FFKMDA – 38 rue malmaison– 93170  
BAGNOLET Arrêté de délégation ministérielle : NOR  
SPOV1313107A SIRET: 507 458 735 00036 - CODE APE :  
9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04  
75 Site : [www.ffkmda.org](http://www.ffkmda.org)





# **DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA**

## **VOTRE CLUB DE SPORTS DE COMBAT**

25 rue Songieu, 69100 Villeurbanne

Tél : 09 86 42 70 07 Port : 06 21 74 91 33

Site internet : [www.boxethaiteamdoussa.com](http://www.boxethaiteamdoussa.com)

### **AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE SEUL POUR LES MINEURS**

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) Mme / Mr\* (nom et prénom .....  
demeurant au.....agissant en qualité  
de Père / Mère\*,

Autorise mon enfant (nom et prénom).....à quitter le club  
de sport DOUBLE IMPACT :TEAM DOUSSA après ses entraînements et à rentrer tout (e)  
seul(e) à la maison tout au long de la saison 2022/2023.

Le DOUBLE IMPACT : TEAM DOUSSA ne sera plus responsable de mon enfant une fois  
que celui-ci / celle-ci\* sortira du club après sa séance.

\*Rayer les mentions inutiles

**DATE ET SIGNATURE:**



# **DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA**

## **VOTRE CLUB DE SPORTS DE COMBAT**

25 rue Songieu, 69100 Villeurbanne

Tél : 09 86 42 70 07 Port : 06 21 74 91 33

Site internet : [www.boxethaiteamdoussa.com](http://www.boxethaiteamdoussa.com)

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Toute personne abonnée au Club DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA déclare se conformer au présent Règlement Intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les dispositions suivantes :

## **1 – Modalités et conséquences de l'inscription**

L'inscription s'effectue par le biais d'une fiche d'inscription disponible sur le site internet du club et également à disposition au Club.

Vous ne pourrez jouir de vos droits qu'à partir du moment où votre inscription est validée, c'est-à-dire lorsque la fiche d'inscription est correctement remplie et que toutes les pièces demandées sont jointes au dossier.

Cette inscription vous confère le droit d'accès aux infrastructures pendant les heures de cours sur toute la durée de votre abonnement.

L'abonnement se limite à la saison sportive : du mois de Septembre de l'année en cours au mois de Juin de l'année suivante.

Toutes inscriptions au Club DOUBLE IMPACT TEAM DOUSSA est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison : faute, départ, pandémie, confinement, fermeture obligatoire décrétée, évènement exceptionnel ou autre.

## **2 – Le respect du Code du Sport**

L'abonné(e) se doit de :

- Respecter les règles, les partenaires, ses adversaires et le matériel ;
- Refuser toutes formes de violences et de tricheries ;
- Être maître de soi en toutes circonstances ;
- Être loyal dans le sport comme dans la vie ;
- Se montrer exemplaire, généreux et tolérant.

## **3 – Règles de fonctionnement**

Au cours des vacances scolaires (se référer au calendrier de l'académie de Lyon), les entraînements n'auront pas lieu.

L'exclusion d'un ou d'une abonné(e) peut être prononcée par le Club, pour motif grave.

Est considéré comme motif grave : tout manquement à la section 2 du présent règlement, ou toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités du club ou à sa réputation.

Il est strictement interdit de photographier et de filmer pendant les cours.

Les objets trouvés sont à remettre au coach.

## **4 - Accompagnements des mineurs**

Les mineurs n'ayant pas d'autorisation de sortie sans parent devront obligatoirement être accompagnés par un adulte jusqu'au début de chaque entraînement et pris en charge à la fin de chaque entraînement. Les adultes ne sont pas autorisés à rester pendant les entraînements.

## **5 – Hygiène et propreté**

Une attention particulière sera portée à la propreté des pieds et des mains.

La nudité totale est interdite dans les vestiaires et dans les douches.

Les accessoires, les bijoux, les piercings, les montres, sont interdits pendant les entraînements.

## **6 – Responsabilités**

Vos effets personnels sont sous votre responsabilité. Le Club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires.

Le Club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile. Cette assurance a pour objet de couvrir le Club au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels et matériels. De son côté, l'abonné(e) est invité(e) à souscrire une assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Club.